

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal  
du 23 Aout 2022**

**Délibération N° : 20220823-02**

**OBJET : Convention Territoriale Globale (CTG) Délibération de principe**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois d'aout, le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Abriès-Ristolas, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 Août 2022

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 9

BOURCIER Florian – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – LACROIX Charles – RIBOT Philippe – TENOUX Nicolas – BUES Florent – GAUCHE Joël – ROUX Pauline.

**POUVOIRS** : 2

LEPAS Dominique a donné pouvoir à GAUCHE Joël - AUDIER-MERLE Carine a donné pouvoir à BOURCIER Florian.

**NOMBRE DE VOTANTS** : 11

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe RIBOT.

Monsieur le Maire rappelle le Contrat enfance jeunesse (Cej). Il a été la démarche contractuelle majeure portée par les Caf, depuis 2006, pour encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Après 14 ans de mise en œuvre, les modalités du Cej sont aujourd'hui requestionnées, tant par les partenaires que par les professionnels des Caf.

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Dans ce cadre, la Ctg intègre :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies par la Caf et la(es) collectivité(s) ;
- L'offre d'équipements existante soutenue par la Caf et la(es) collectivité(s) locale(s) ;
- Un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants ;
- Les modalités d'intervention et les moyens mobilisés ;
- Les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.

### **Traduction sur le territoire du Guillestrois et du Queyras**

La CCGQ, les communes du territoire et la Caf des Hautes-Alpes engagent des démarches dès 2021 afin de signer une Ctg.

La signature officielle de la Ctg est prévue pour le dernier trimestre 2022.

Cette Ctg, d'une durée de 4 à 5 années portera sur les 4 thématiques socle :

- Petite Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Animation de la Vie Sociale
- 

A compter du 1er janvier 2022, et sous réserve de la signature de la Ctg, les bonus « territoires Ctg » prendront donc le relais de la Prestation de service enfance-jeunesse (Psej) versée dans le cadre du Cej.

Les Caf valorisent ainsi par ce soutien renforcé, l'engagement des collectivités locales à maintenir et développer les services aux familles sur leurs territoires.

Ce financement garantit :

- Le maintien sur le territoire de compétence des financements versés au titre des Cej pour les services existants selon des modalités de calcul simplifiées ;

Envoyé en préfecture le 30/08/2022

Reçu en préfecture le 30/08/2022

Affiché le

ID : 005-200083517-20220823-2022082302-DE

- Une incitation financière pour le développement de nouveaux services co-financés par les collectivités signataires des Ctg.

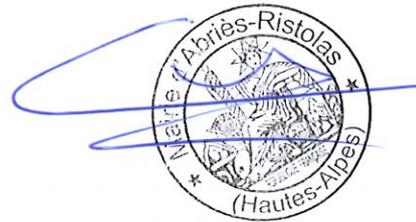
L'ensemble des collectivités composant la Communauté de Communes du Guillemois et du Queyras sont invitées à acter par délibération leur engagement dans la démarche de construction d'un projet de territoire partagé dès 2021, et avec l'objectif de signer la Convention territoriale globale au plus tard le 31/12/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 11 voix POUR :

**VOTE** pour son engagement dans la démarche de construction d'un projet de territoire partagé dès 2021, et avec l'objectif de signer la Convention territoriale globale au plus tard le 31/12/2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture*